



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 14 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h04 et levée à 21h40.

Étaient présents : : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Étaient absents : M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Secrétaire de séance : Mme Colette LOMBARD.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; B. DIRAND/P. BENOIT ; D. DUMONT/S. KURT ; G. BRUCHON/C.LOMBARD.

Budget annexe Bois et Forêt - DM 2 : Ouverture de crédit compte 2117

Des travaux importants de coupes de bois, victimes de la sécheresse et de maladie, ont récemment été entrepris par mesure de sécurité. Ces travaux ont généré de nombreux déchets (branchages, ...). Une opération de nettoyage par broyage de ces bois résiduels s'avère nécessaire dans les meilleurs délais, afin de garantir la sécurité d'accès aux utilisateurs (sportifs, promeneurs, etc...), sur les massifs des Epaises, les Tronchots et le Clos du Roy.

Le montant de la prestation est évalué à 4 300 € HT.

Il est proposé d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 2117 « Bois et Forêts » pour un montant arrondi à 5 000 € HT.

Ce montant sera pris sur l'excédent budgétaire (cf. DM en annexe de ce point).

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette DM n°2.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
19/09/2023

